

**Question parlementaire nr. 9 déposée par madame Katrin JADIN, Députée, à Madame Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales.**

---

**QUESTION :**

**Les pêcheurs italiens arrêtés et détenus en Libye.**

Depuis le 1er septembre 2020, les milices du général Haftar détiennent deux bateaux de pêche italiens ainsi que son équipage de 18 personnes à Bengasi. Ces bateaux ont été arrêtés par des navires de guerre lors d'une sortie de pêche à 65 km de la côte libyenne.

Il ressort que ce n'est pas la première fois que les milices arrêtent des pêcheurs et en font des prisonniers. Seulement après le paiement d'une rançon d'environ 50.000 euros, les pêcheurs sont libérés. Or, dans ce cas, ils réclament un échange de prisonniers. Ces derniers sont des libyens condamnés par la justice italienne pour le passage de migrants. Une telle libération serait un grave précédent qui pourrait en inspirer d'autres à agir ainsi.

Ce qui me perturbe également dans cette affaire est le fait que l'Italie semble tolérer que ses pêcheurs se rendent dans une région dangereuse qui fait l'objet de discussion depuis de nombreuses années.

1. Que pouvez-vous nous dire sur la situation? Disposez-vous du nombre de bateaux européens déjà arrêtés par les milices libyennes?
2. Les bateaux de pêche italiens ont-ils le droit de naviguer et de pêcher dans cette région?
3. Dans la négative, pour quelles raisons l'Italie tolère-t-elle que ses pêcheurs se rendent dans cette région dangereuse et paye-t-elle à chaque fois la rançon?
4. La coalition internationale s'est-elle déjà penchée sur ce litige? Dans l'affirmative, quelle en a été l'issue?

## REPONSE:

Les Affaires étrangères suivent cet incident et il ressort des contacts pris, notamment avec nos collègues italiens, que les pêcheurs arrêtés se trouvent actuellement en bonne santé et qu'ils sont détenus séparément des prisonniers de droit commun. Ils ont par ailleurs pu communiquer directement avec leurs familles.

Il s'avère qu'au moment de la saisie des bateaux, les pêcheurs se trouvaient à plus de 35 milles nautiques des côtes libyennes. Selon le droit de la mer cela signifie donc en eaux internationales. Les autorités de l'Est de la Libye réclament toutefois des droits exclusifs jusqu'à 74 milles nautiques des côtes libyennes. Ainsi, elles étendent les eaux territoriales de 12 à 74 milles nautiques vers le large et ce, en vertu de deux résolutions libyennes décrétées en 2005 par le dirigeant libyen de l'époque, Mouammar al-Kadhafi. Les Libyens maintiennent en outre que les pêcheurs italiens se trouvaient en « zone militaire » au moment de leur arrestation.

Il ne s'agit pas ici du premier incident de cette nature. Il s'agit d'un phénomène récurrent qui existe depuis des années. Les autorités italiennes déconseillent d'ailleurs aux pêcheurs de naviguer

## ANTWOORD:

Buitenlandse Zaken houden dit incident in het oog en uit contacten die zijn gelegd, in het bijzonder met onze Italiaanse collega's, blijkt dat de gearresteerde vissers momenteel in goede gezondheid verkeren en dat ze afgezonderd zijn van gewone gevangenen. Ze hebben ook rechtstreeks met hun families kunnen communiceren.

Het blijkt dat op het moment van de inbeslagname van de boten de vissers zich op meer dan 35 zeemijl van de Libische kust bevonden. Volgens het zeerecht betekent dat dus in internationale wateren. De autoriteiten uit Oost-Libië eisen echter exclusieve rechten op tot 74 zeemijl van de Libische kust. Hiermee worden de territoriale wateren van 12 naar 74 zeemijl zeeinwaarts uitgestrekt. Dit gebeurt op grond van twee Libische resoluties die in 2005 door de toenmalige Libische leider Moammar al-Qadhafi werden gedeclareerd. Bovendien beweren de Libiërs dat de Italiaanse vissers zich op het moment van hun arrestatie in een "militaire zone" bevonden.

Het betreft hier niet het eerste incident van die aard. Het is een terugkerend fenomeen dat al jarenlang bestaat. De Italiaanse autoriteiten raden vissers af om in

dans cette zone considérée die zone, die als gevaarlijk wordt  
dangereuse. beschouwd, te navigeren.

Le ministre italien des Affaires De Italiaanse minister van  
étrangères est intervenu au Buitenlandse Zaken is  
Parlement italien le 15 octobre tussengekomen in het Italiaanse  
dernier, pour l'informer des parlement op 15 oktober  
négociations en cours visant à la laatstleden om het parlement te  
libération des pêcheurs. informeren over de  
onderhandelingen om de vissers vrij  
te krijgen.

Le groupe libyen demande-t-il une Is de Libische groepering die de  
rançon aux pêcheurs ? Ou bien vissers vasthoudt uit op losgeld? Of  
veulent-ils un échange contre les wil men een ruil tegen de vier Libiërs  
quatre Libyens qui ont été die enkele jaren geleden  
condamnés pour trafic d'êtres veroordeeld zijn in Sicilië wegens  
humains en Sicile il y a quelques mensensmokkel? Is het om druk uit  
années ? Est-ce pour faire pression te oefenen het Italiaanse  
sur la politique libyenne de l'Italie ? Libiëbeleid? Dat zijn allemaal  
Ce sont toutes des rumeurs qui geruchten die niet bevestigd zijn.  
n'ont pas été confirmées.

**La Vice-Première Ministre et De Vice-eersteminister en Minister  
Ministre des Affaires étrangères, van Buitenlandse Zaken, Europese  
des Affaires européennes et du Zaken en Buitenlandse Handel, en  
Commerce extérieur, et des de Federale Culturele Instellingen.  
Institutions culturelles fédérales.**



Sophie Wilmès